



FAMILY SERVICE TORONTO
For People. For Change.

**Campagne
2000**



Mettons fin à la pauvreté des enfants et des familles au Canada

FAISONS-LE!

METTONS FIN UNE FOIS POUR TOUTES À LA PAUVRETÉ DES ENFANTS

Rapport 2015 de Campagne 2000 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada



FAISONS-LE! METTONS FIN UNE FOIS POUR TOUTES À LA PAUVRETÉ DES ENFANTS

Rapport 2015 de Campagne 2000 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada

Introduction

Dans ce climat d'espoir et d'optimisme renouvelé, le Canada a une occasion exceptionnelle de mettre un point final à son plus grand échec. Fort de décennies de recherche et de preuves accumulées pour le guider, le Canada doit avoir le courage de mettre fin une fois pour toutes à la pauvreté des enfants et des jeunes.

Campagne 2000 a toujours soutenu que la pauvreté infantile n'est pas inévitable, qu'elle est le résultat de nos choix. Les élu-e-s fédéraux se sont engagés en 1989, 2009 et 2015 à éradiquer la pauvreté des enfants, mais celle-ci continue de priver plus de 1,34 million d'enfants de leur enfance. Parce qu'on choisit de faire perdurer la pauvreté infantile, les enfants endurent la faim, les privations et l'exclusion et leur santé et leurs perspectives d'avenir sont compromises. Choisir de réduire les capacités fiscales du Canada plutôt que d'investir dans des programmes sociaux exacerbe les inégalités. Faire le choix de maintenir dans la pauvreté près d'un enfant sur cinq prive le Canada de la richesse de leur contribution à la société.

Campagne 2000 reconnaît le potentiel appréciable des engagements du nouveau gouvernement fédéral pour réduire la pauvreté. Le rôle de leadership qu'entend assumer le gouvernement fédéral en créant une

stratégie nationale de réduction de la pauvreté, une priorité de longue date pour Campagne 2000, représente une occasion unique : les enfants laissés dans l'attente par la promesse de 1989 d'éliminer la pauvreté infantile avant 2000 n'ont jamais vu de plan pour mettre fin à la pauvreté des enfants se matérialiser. Par conséquent, nous implorons le gouvernement de manifester sa volonté politique en intégrant des objectifs et des échéanciers à sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Les recommandations formulées dans ce rapport s'appuient sur la recherche, les preuves accumulées et sur les voix de personnes en situation de pauvreté afin d'optimiser le potentiel des engagements pris à ce jour par le gouvernement fédéral pour réduire la pauvreté des enfants et des familles. L'élimination de la pauvreté infantile requiert des investissements ciblés et soutenus, de la recherche rigoureuse et un engagement envers l'équité pour s'assurer que les enfants ont une chance égale à un avenir plus juste pour tous.

Après des années d'attente, nous avons la possibilité d'éradiquer la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Faisons-le correctement.

RECOMMANDATIONS

Campagne 2000 : mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles au Canada par la voix de son réseau diversifié de partenaires recommande :

- Au gouvernement du Canada de s'assurer que son plan d'action pour éradiquer la pauvreté est assorti d'objectifs et d'échéanciers et élaboré en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements et organisations autochtones, la société civile et les personnes en situation de pauvreté. Le plan doit être enchâssé par une loi et définir des rôles clés pour tous les ordres de gouvernement; et il doit reconnaître au Québec sa façon particulière de procéder en matière de politiques sociales dans le contexte canadien.
- D'adopter comme mesure officielle du seuil de pauvreté au Canada la Mesure de faible revenu (MFR) après impôt de manière à pouvoir suivre les progrès ou l'absence de progrès du Canada dans sa lutte contre la pauvreté et à pouvoir établir des comparaisons à l'échelle internationale.
- Que la nouvelle Allocation canadienne aux enfants soit conçue de manière à réduire le taux de pauvreté infantile de 50 % dans cinq ans. De plus, le gouvernement fédéral devrait conclure des ententes avec les provinces et les territoires pour empêcher que soient réduites les prestations d'aide sociale de sommes équivalentes à l'ACE.
- L'élaboration, de concert avec des organisations autochtones, d'un plan pour prévenir, réduire et finalement éradiquer la pauvreté des enfants et des familles autochtones.¹ Pour éviter que les conflits de compétence empêchent de répondre rapidement aux besoins en matière de santé et de bien-être des enfants autochtones, nous recommandons que le principe de Jordan² soit immédiatement appliqué.
- Au gouvernement fédéral d'augmenter les fonds affectés au Transfert social canadien, d'en abolir les restrictions arbitraires de croissance, de fournir un financement suffisant, stable et prévisible qui tient compte des variations économiques régionales et de s'assurer que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux rendent compte de leur obligation en matière de droits de la personne de soutenir financièrement et de façon suffisante tous les Canadiens et Canadiennes à faible revenu qui ne peuvent pas subvenir adéquatement à leurs besoins
- D'améliorer le Régime d'assurance-emploi afin d'étendre l'accès, la durée et le niveau des prestations. De réduire

pour tous les travailleurs et travailleuses à 360 heures le nombre d'heures nécessaire pour être admissible au programme et d'augmenter le niveau des prestations sur une période plus longue, soit cinquante semaines.

- D'adopter des stratégies proactives, notamment des politiques d'équité en matière d'emploi dans les secteurs public et privé et des programmes de formation sensés pour les personnes qui ne reçoivent pas de prestations d'a.-e., de manière à aplanir les disparités propres aux communautés racialisées et aux autres groupes historiquement défavorisés.
- L'instauration sous l'impulsion du gouvernement fédéral et de concert avec les provinces, les territoires et les communautés autochtones d'un programme national de services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE), fondé sur une politique-cadre bien articulée, sur des principes d'universalité et de qualité, sur un éventail complet de services et sur des objectifs et des échéanciers.
- À court terme, de rendre disponible un fonds d'urgence de 500 M\$ sous forme de paiements de transfert fédéraux aux provinces, territoires et communautés autochtones pour les services de garde réglementés, tout en élaborant les modalités d'un programme de financement à long terme.
- D'améliorer les prestations de congé de maternité/parental prolongé. Tous les nouveaux parents (adoptifs, étudiants, stagiaires et travailleurs autonomes, à temps partiel et occasionnels) devraient y avoir droit; les prestations devraient être plus souples et inclure les fournisseurs de soins secondaires.
- La mise en œuvre en partenariat avec les provinces, les territoires, les municipalités, les Premières nations et les secteurs privé et à but non lucratif d'une stratégie nationale globale en matière de logement qui répond aux besoins des collectivités locales et des Premières nations. Cette stratégie doit comprendre des objectifs visant des populations précises, notamment des familles à faible revenu et d'autres groupes dont les besoins de logement sont impératifs. Elle devrait s'accompagner d'un engagement de financement à long terme pour créer des logements abordables, entretenir le parc de logements actuel et entreprendre des réparations majeures.
- De remédier aux inégalités croissantes de revenu en rétablissant l'équité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers et en réinstaurant le principe de l'impôt basé sur la capacité de payer.

LA MESURE

Campagne 2000 salue la décision du gouvernement fédéral de rétablir le questionnaire détaillé obligatoire du recensement. Ce questionnaire est essentiel pour suivre les taux de pauvreté de groupes sociaux précis, notamment les personnes racialisées et les Autochtones, les immigrants et les personnes qui ont des limitations fonctionnelles.

Notre rapport utilise le Fichier des familles T1 de Statistique Canada et la Mesure de faible revenu (MFR) après impôt pour déterminer un faible revenu.³ Le FFT1 représente d'assez près l'ensemble de la population canadienne, correspondant à 95,4 % de l'estimation de Statistique Canada.⁴ Il est basé sur les déclarations d'impôt sur le revenu et sur les dossiers de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE).⁵ La mise en œuvre de la PUGE en 2006 a facilité l'identification des enfants de moins de 6 ans.⁶ Statistique Canada établit les niveaux de revenu des ménages et des familles en appariant les déclarations d'impôt individuelles. Par contre, le revenu familial ne comprend pas le revenu d'autres membres de la famille vivant sous le même toit.

Statistique Canada produit quelques mesures de faible revenu, notamment le Seuil de faible revenu (SFR) avant impôt et après impôt, la Mesure du panier de consommation (MPC) et la MFR avant et après impôt. Le Canada n'ayant pas de seuil officiel de pauvreté/faible revenu, il arrive que les discussions entourant la pauvreté engendrent des débats sur sa prévalence et sur l'efficacité des politiques pour s'y attaquer.

Mesures de faible revenu, après impôt

Type de famille	MFR après impôt
Adulte seul (sans enfant)	17 371 \$
Parent seul avec un enfant*	24 319 \$
Parent seul avec deux enfants	29 531 \$
Couple sans enfant	24 319 \$
Couple avec un enfant	29 531 \$
Couple avec deux enfants	34 742 \$

*Comprend les parents/conjoints, les enfants de 16 ans et plus ainsi que le premier enfant des familles monoparentales sans égard pour son âge.

Source : Statistique Canada. Direction de la statistique du revenu (juin 2015). Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1). Données sur les familles. Guide de l'utilisateur.

Campagne 2000 recommande au gouvernement fédéral de sélectionner un seuil officiel de pauvreté/faible revenu au Canada. Ce seuil serait un des indicateurs utilisés pour mesurer les progrès ou l'absence de progrès du Canada en matière de réduction de la pauvreté. D'autres mesures devraient évaluer le niveau d'exclusion sociale et de privation matérielle.

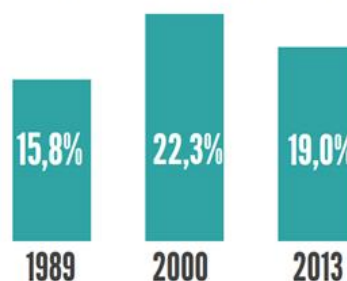
Nous recommandons que la Mesure de faible revenu après impôt soit le seuil officiel de pauvreté au Canada. La MFR est une mesure relative de la pauvreté et elle correspond à un pourcentage fixe (50 %) du revenu moyen ajusté des ménages qui tient compte de la taille des ménages. Elle permet de faire des comparaisons internationales.

LA PAUVRETÉ INFANTILE AU CANADA

La pauvreté des enfants et des familles demeurent une plaie au Canada : 1 334 930 enfants (19 %) sont en situation de pauvreté selon les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers (MFR après-impôt)⁷. En 1989⁸, les parlementaires se sont engagés à éliminer la pauvreté infantile avant l'an 2000 et en 2009, à éliminer la pauvreté en général.⁹ Or des plans d'action pour y parvenir ne se sont jamais matérialisés. Il est scandaleux de constater que la pauvreté infantile touche de façon disproportionnée les familles autochtones, racialisées, d'immigration récente, frappées par des incapacités ou dirigées par une femme chef de famille monoparentale.

GRAPHIQUE 1 :

Pauvreté des enfants en 1989, 2000 et 2013



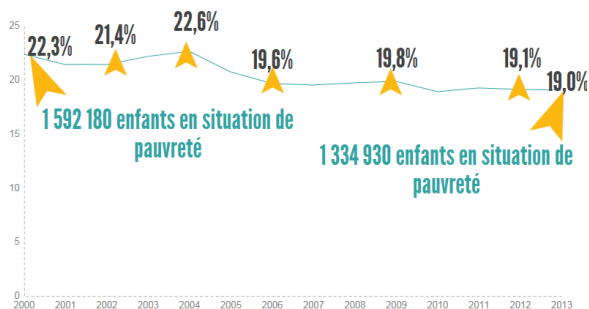
Source : Totalisation spéciale, Statistique Canada
Fichier T1 sur les familles, 1989, 2000 et 2013

Il est tout à fait inacceptable de constater que la pauvreté infantile est pire aujourd'hui qu'en 1989. Le taux de pauvreté des enfants a très peu diminué depuis 2000. Cette diminution illustre, néanmoins, l'incidence sur la

pauvreté de politiques sociales progressistes, comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Supplément de la prestation nationale pour enfants, mais elle met également en relief la vulnérabilité des familles face aux hauts et aux bas de l'économie.

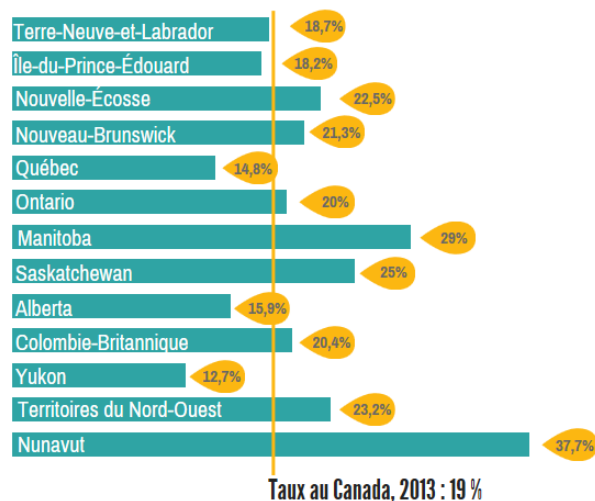
La pauvreté des enfants et des familles ne devrait pas être tolérée au Canada, un pays qui a les moyens de protéger ses populations les plus vulnérables des soubresauts de l'économie. Cette faible diminution de la pauvreté indique qu'un changement structurel s'impose pour mettre les enfants et les familles à l'abri de l'indignité et de l'anxiété causées par la pauvreté.

GRAPHIQUE 2 : Enfants de familles à faible revenu au Canada 2000-2013



Source : Statistique Canada. Tableau 111-0015 – caractéristiques familiales, mesures de faible revenu (MFR), selon le type de famille et la composition de la famille, annuel, CANSIM

GRAPHIQUE 3: Taux de pauvreté infantile dans les provinces et les territoires en 2013



Statistique Canada, données régionales et administratives, fichiers d'impôt des familles 2013, Tableau 18

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Le ministre « [dirigera] l'élaboration d'une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui prévoirait des objectifs en vue de réduire la pauvreté de même que des mesures et des rapports publics sur nos progrès, en collaboration avec la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail. [La] stratégie s'harmonisera avec les stratégies provinciales et municipales de réduction de la pauvreté et elle les appuiera ».¹⁰

Pour respecter cet engagement important, il est primordial d'adopter des échéanciers pour orienter les mesures et les investissements et, en fin de compte, tenir le gouvernement responsable de ses actions. L'engagement à mettre en oeuvre une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté assortie d'objectifs et d'échéanciers est une occasion pour le Canada de transformer ses échecs à éradiquer la pauvreté en un legs qui contribuera au succès de générations de Canadiennes et de Canadiens.

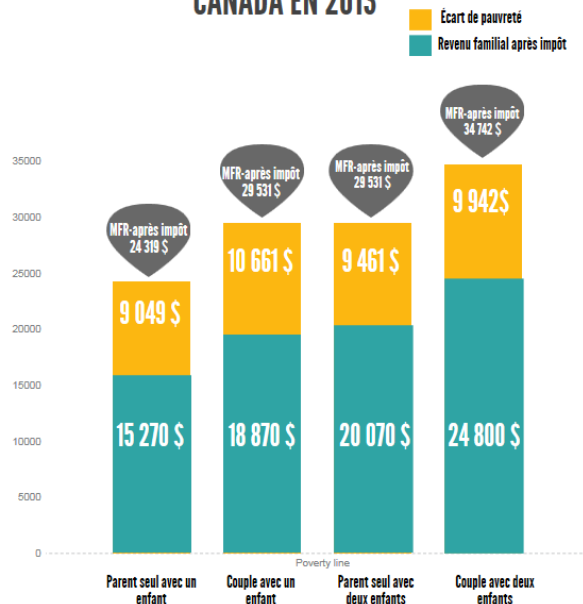
LE TEMPS EST VENU DE COMBLER L'ÉCART DE PAUVRETÉ

Une analyse des revenus médians des familles à faible revenu indique que le revenu de la moitié de celles qui ont un ou deux enfants est de 9 049 \$ ou plus sous la MFR après impôt.¹¹ Le graphique 4 indique que ce sont les couples à faible revenu avec un seul enfant qui présentent l'écart de pauvreté le plus prononcé. Il leur faudrait 10 661 \$ de plus pour atteindre un seuil de revenu modeste de 29 531 \$.¹² Il convient de souligner que dans presque toutes les provinces et presque tous les territoires, les faibles taux de l'aide sociale (programme de soutien du revenu de dernier recours) contribuent considérablement à l'ampleur de la pauvreté au Canada. Pour assurer à tous les enfants des chances égales de s'épanouir pleinement, le revenu des familles doit être augmenté pour atteindre le seuil de la MFR et on doit le stabiliser à 10 % au moins au-dessus de ce seuil.

L'INCIDENCE DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Les investissements publics sont cruciaux pour réduire et prévenir la pauvreté des enfants et des familles. Le Crédit pour la TPS/TVH, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la Prestation fiscale pour le revenu de travail et l'Assurance-emploi sont autant de programmes qui empêchent les familles de sombrer dans la pauvreté. En 2013, sans les transferts gouvernementaux, quelque 705 000 enfants de plus auraient été en situation de pauvreté.

GRAPHIQUE 4:
AMPLEUR DE LA PAUVRETÉ INFANTILE AU CANADA EN 2013

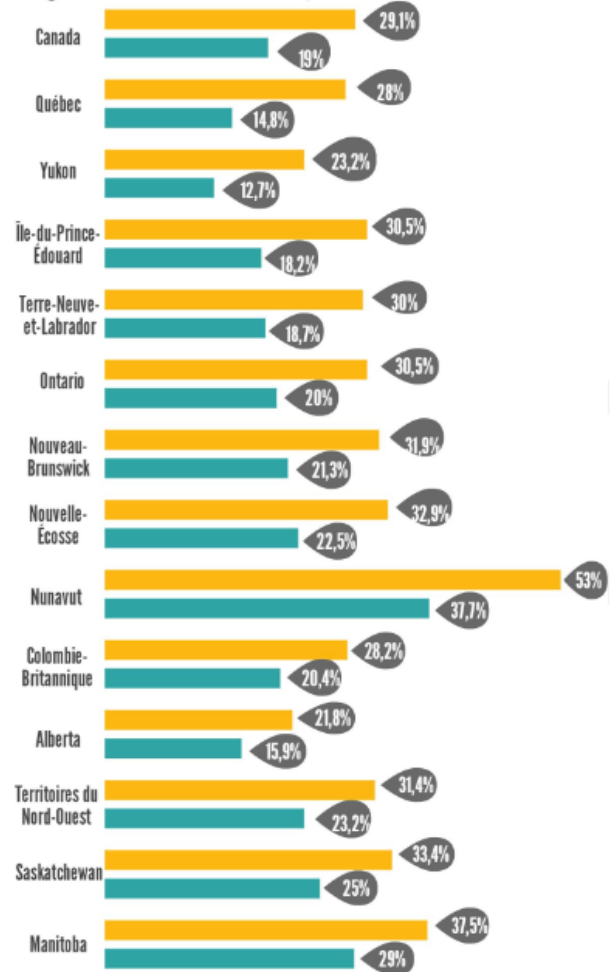


Source : Statistique Canada, données régionales et administratives, fichiers d'impôt des familles 2013, Tableau 18

L'OCDE a observé que les régimes fiscaux et de prestations au Canada ne réduisaient pas autant les inégalités et la pauvreté que dans les autres pays de l'OCDE. Les avantages fiscaux et les transferts réduisent les inégalités du revenu marchand de 22 % au Canada à

comparer à 27 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.¹³ Le Canada ne peut pas se permettre d'avoir un filet de sécurité sociale qui traîne de l'arrière. Le nouveau gouvernement fédéral doit augmenter le financement des transferts gouvernementaux en prenant l'initiative de la lutte contre la pauvreté.

GRAPHIQUE 5:
Réduction de la pauvreté infantile attribuable aux transferts gouvernementaux, Canada, provinces et territoires, 2013



Source : Tabulation spéciale, Statistique Canada; Direction de la statistique du revenu, 2013

L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS EST ESSENTIELLE À LA RÉCONCILIATION

« Les enfants n'ont qu'une enfance et les enfants autochtones attendent depuis trop longtemps ».
-Dr. Cindy Blackstock

Des générations d'enfants autochtones au Canada ont subi les affres de la pauvreté à cause d'un racisme sanctionné par la loi et d'une tentative de génocide culturel. Selon la Société de soutien à l'enfance et à la famille (SSEF) des Premières nations au Canada : « Les effets multiplicateurs de programmes fédéraux de financement discriminatoires en matière de protection de l'enfance, d'éducation, de santé et de services de base comme l'eau potable et le logement ont créé des niveaux profonds de blessures multigénérationnelles chez les enfants autochtones ». ¹⁴

Le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada (CVR) de juin 2015 contenait 94 appels à l'action pour remédier à l'héritage des pensionnats autochtones et réaliser la réconciliation au Canada. La CVR fournit une feuille de route indiquant des façons de renforcer les familles, d'éradiquer la pauvreté des enfants, de réduire la discrimination systémique et de reconnaître les droits et l'autonomie des populations et des gouvernements autochtones.

Le premier appel à l'action de la CVR porte sur le redressement des iniquités de financement et de ressources consenties aux services d'aide à l'enfance sur les réserves.¹⁵ En vertu d'une formule de financement qui n'a pas été mise à niveau depuis 1988, les agences autochtones d'aide à l'enfance reçoivent 22 % moins de financement par personne que leurs homologues provinciaux.¹⁶ La SSEF des Premières nations du Canada demande avec instance au gouvernement fédéral de procéder immédiatement au lieu d'attendre la décision du Tribunal canadien des droits de la personne eu égard à la plainte déposée à cet effet en 2007 de concert avec l'Assemblée des premières nations.¹⁷ La surreprésentation des enfants autochtones pris en charge par l'État a été dénoncée par la Commission des Nations Unies sur les droits de l'enfant.¹⁸ Le triste héritage des pensionnats autochtones, les lacunes des services d'aide à l'enfance et la pauvreté¹⁹ sont autant de facteurs pour expliquer les taux disproportionnés d'incarcération de jeunes Autochtones, lesquels représentent 41 % des jeunes détenus.²⁰

Les engagements du gouvernement

Il est significatif de mentionner que le gouvernement fédéral s'est engagé à donner suite aux recommandations de la CVR.²¹ Il a aussi indiqué qu'il commencerait par mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il effectuera aussi « de nouveaux investissements importants en éducation pour les Premières nations ». Il a promis de respecter la compétence des Premières nations en matière d'éducation dans leurs communautés; et il a promis de « tenir des consultations avec les provinces, les territoires et les Autochtones sur la création d'un cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants comme première étape vers l'offre de services de garde abordables, souples et entièrement inclusifs de qualité supérieure ». ²²

Autres priorités

Offrir des services accessibles et adaptés culturellement aux Autochtones vivant dans les agglomérations urbaines et rétablir le financement des services d'aide sociale sur les réserves sont d'autres volets dont il faut s'occuper. Des données récentes indiquent que 60 % des Autochtones vivent dans les villes et que 27 % ont quinze ans et moins.²³ Une étude récente a montré que les Autochtones qui vivent dans les grandes villes sont huit fois plus susceptibles d'être sans-abri (6,97 %) que la population en général (0,78 %).²⁴

Le gouvernement fédéral alloue des fonds pour les services d'aide sociale sur les réserves. La décision unilatérale de modifier les taux de subvention pour qu'ils correspondent aux taux de subvention provinciaux soulève de l'inquiétude d'un bout à l'autre du pays.²⁵ La réduction correspondante et la modification des critères d'admissibilité risquent d'aggraver la pauvreté criante des enfants autochtones inscrits, dont 50 % vivent déjà en situation de pauvreté.²⁶

Lisez les 94 appels à l'action lancés par la Commission de vérité et de réconciliation : <http://www.trc.ca/>.



LES ENFANTS MARGINALISÉS SONT PLUS SUSCEPTIBLES DE VIVRE EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Les inégalités causées par le racisme, le sexisme, la discrimination fondée sur la capacité physique et le colonialisme persistant se traduisent par des niveaux plus élevés de pauvreté chez les enfants de familles autochtones, racialisées, d'immigration récente, frappées par des incapacités ou dirigées par une femme chef de famille monoparentale. Le rétablissement du questionnaire long de recensement en 2016 permettra de dresser le portrait de la pauvreté des enfants et des familles marginalisées, ce qui n'a pu être fait depuis le recensement de 2006.

Au cours des dix dernières années, le filet de sécurité sociale du Canada s'est érodé; le travail précaire et faiblement rémunéré a augmenté; et les droits de scolarité des études postsecondaires ont augmenté. Et parallèlement, le profilage racial et la discrimination continuent de marginaliser beaucoup de familles.

- Le revenu médian des familles monoparentales dirigées par une femme est de 37 720 \$, soit deux tiers du revenu médian des familles monoparentales dirigées par un homme.²⁷
- Seize pour cent des personnes qui ont recours à une banque alimentaire déclarent être Autochtones, Métis ou Inuits.²⁸
- Outre les restrictions à l'immigration et les demandes accumulées, l'exigence selon laquelle le revenu du parrain doit correspondre au Seuil de faible revenu (SFR)²⁹, ou au SFR plus 30 % s'il désire parrainer des grands-parents, porte atteinte à la réunification des familles et la séparation des familles a pour effet de déstabiliser encore plus les immigrants à faible revenu.³⁰
- Les enfants qui ont des limitations fonctionnelles sont deux fois plus susceptibles de vivre dans un foyer bénéficiaire de l'aide sociale; et les familles de ces enfants sont plus susceptibles d'être en situation de pauvreté.³¹

Les mesures ciblées et systémiques pour réduire la pauvreté des enfants et des familles marginalisées et promouvoir la dignité, la santé et la réussite des personnes se font attendre depuis trop longtemps. Les nouveaux investissements du gouvernement fédéral doivent s'accompagner de mesures d'équité en matière d'emploi pour s'assurer que les groupes sous-représentés ont accès aux emplois créés. De plus, il serait extrêmement souhaitable que le Crédit d'impôt pour personne handicapée devienne remboursable afin que 755 000 personnes de plus en bénéficient.³² Il faut améliorer l'accès aux études postsecondaires et aux programmes de formation afin de créer une situation plus équitable pour les personnes à faible revenu. Pour diminuer l'instabilité en matière de logement, il faut accorder la priorité d'accès aux logements abordables aux personnes à faible revenu victimes d'autres formes de discrimination sur le marché locatif. Il faut rétablir le Programme de contestation judiciaire afin de permettre aux groupes en quête d'équité d'exercer leurs droits d'accès à la justice.

Enfin, le gouvernement fédéral doit agir rapidement et restaurer la norme nationale qui interdit d'imposer une durée minimale de résidence pour l'admissibilité à l'aide sociale. Le gouvernement précédent a introduit cette modification dans le Projet de loi C-43 (loi 2) portant exécution de certaines dispositions du budget. La mesure a des effets extrêmement négatifs sur les demandeurs de statut de réfugié qui, bien souvent, n'ont pas d'autres sources de revenus lorsqu'ils s'établissent au Canada.

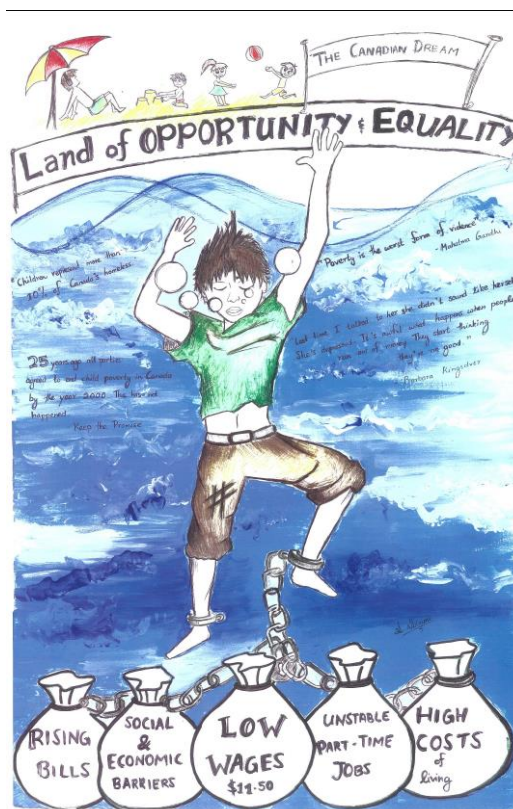
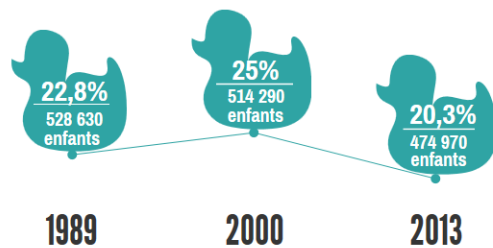


Illustration d'Abirami Aruan, participante de l'initiative Youth Mobilizing to End Poverty de Campagne 2000.

AUGMENTER LE REVENU DES FAMILLES AVEC ENFANTS

L'engagement du gouvernement fédéral d'accroître le revenu des familles en créant une Allocation canadienne aux enfants (ACE) bonifiée, progressiste et simplifiée représente un changement de politique majeur pour les familles à revenu faible et modeste. Campagne 2000 avait recommandé une approche consolidée en matière d'avantages fiscaux ciblés sur les enfants, proposant un minimum de 5 600 dollars par année par enfant en 2014. Nous proposons d'abolir la Prestation universelle pour la garde d'enfant (PUGE) en tant que paiement distinct et de créer avec cet argent ainsi qu'avec les fonds consentis au crédit d'impôt pour enfant et au crédit d'impôt pour la condition physique des enfants un nouveau Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) bonifié ciblant les enfants des familles à faible revenu. Nous nous réjouissons de voir qu'en vertu de son engagement fondamental à réduire la pauvreté des enfants, le nouveau gouvernement fédéral réaffecte les fonds investis dans la PUGE à une allocation fondée sur le revenu et indexée de 6 440 \$ par année par enfant pour les enfants de zéro à six ans et de 5 400 \$ par année par enfant pour les enfants de six à dix-sept ans³³, une mesure qui devrait sortir quelque 315 000 enfants de la pauvreté³⁴; toutefois, le seuil de pauvreté utilisé pour établir ce chiffre n'est pas précisé. Campagne 2000 recommande d'adopter la Mesure de faible revenu après impôt en tant que seuil officiel de pauvreté au Canada.

GRAPHIQUE 6:
Pauvreté infantile, enfants de moins de 6 ans



Source : Totalisation spéciale, Statistique Canada, Direction de statistique du revenu
Fichier T1 sur les familles, 1989, 2000 et 2013

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Pour mettre en œuvre l'Allocation canadienne aux enfants, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social « [travaillera] de concert avec le ministre des Finances pour

concevoir et mettre en œuvre l'Allocation canadienne aux enfants (ACE) ». ³⁵

Pour s'assurer que le gouvernement optimise l'efficacité des objectifs de l'ACE et répond aux besoins urgents des familles à faible revenu, Campagne 2000 recommande :

- Que l'ACE soit conçue de façon à prévoir des augmentations suffisantes pour prendre appui sur sa capacité immédiate de réduire la pauvreté des enfants. La PFCE et le SPNE étaient indexés annuellement depuis 2007, mais leur montant de base n'a pas été majoré depuis. Compte tenu de la faible inflation au pays, la réduction de la pauvreté n'a pas progressé au Canada. Campagne 2000 demande que l'ACE fasse en sorte que le taux de pauvreté infantile diminue de 50 % en cinq ans.
- Tous les enfants au Canada devraient recevoir la totalité de l'ACE. Le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative de conclure des ententes avec les provinces et les territoires pour empêcher que soient réduites les prestations d'aide sociale de sommes équivalentes à l'ACE. La pauvreté que vivent les enfants dont la famille est bénéficiaire d'aide sociale est en quelque sorte prescrite par la loi au Canada. Le gouvernement fédéral doit mettre fin à ce cycle qui a pour effet de punir les enfants à cause de la source de revenu de leur famille.

CHAQUE FAMILLE A DROIT À UN REVENU CONVENABLE

Les revenus provenant de l'aide sociale sont insuffisants dans toutes les provinces et tous les territoires au Canada³⁶, causant ainsi la faim, l'instabilité en matière de logement, la stigmatisation, la discrimination et un état de santé précaire. Les faibles taux du soutien au revenu pénalisent les Canadiennes et Canadiens obligés de se tourner vers ce dernier recours à cause des piètres possibilités d'emploi ou parce qu'ils ont des limitations fonctionnelles, sont malades ou qu'un membre de leur famille est malade. Améliorer les revenus des personnes bénéficiaires d'aide sociale doit s'inscrire dans une nouvelle approche pour consolider le filet de sécurité sociale au Canada.

Le gouvernement fédéral doit augmenter les fonds versés au Transfert social canadien, en éliminer les restrictions arbitraires de croissance, consentir du financement suffisant, stable et prévisible qui tient compte des variations économiques

régionales, et il doit s'assurer que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux rendent compte de leur obligation en matière de droits de la personne de soutenir

LE TRAVAIL N'EST PAS UNE PORTE DE SORTIE DE LA PAUVRETÉ

Le marché du travail n'est pas source de stabilité pour de nombreuses familles; en effet, 37 % des enfants en situation de pauvreté ont un parent qui travaille à temps plein, toute l'année.³⁷ La tendance à la hausse des emplois faiblement rémunérés, précaires, à temps partiel et contractuels sans avantages sociaux de base attire de plus en plus l'attention du public. On doit adopter des politiques publiques qui remédient aux répercussions d'un marché du travail dont les emplois imprévisibles et faiblement rémunérés rendent difficiles pour les parents de consacrer du temps à leurs enfants, de leur payer un service de garde de qualité et de budgéter les dépenses du ménage.

Près d'un million de travailleurs/travailleuses au Canada occupent deux emplois ou plus et plus de deux millions sont coincés dans des emplois temporaires, un sommet jamais atteint auparavant.³⁸ Selon TD Economics, l'écart de revenu en 2014 entre les emplois précaires et les emplois plus stables était de 11 600 \$ à 18 000 \$.³⁹ Les travailleurs/travailleuses marginalisés sont pénalisés par la discrimination systémique. En effet, le revenu est assujéti à un « code couleur », les travailleurs racialisés gagnant 0,814 \$ pour un dollar gagné par les travailleurs non racialisés.⁴⁰ Par ailleurs, les femmes non racialisées gagnent 31,5 % de moins que les hommes en Ontario.⁴¹ Enfin, avoir un travail à temps plein payé au salaire minimum condamne les travailleurs/travailleuses à la pauvreté partout au Canada.

Le recours aux banques alimentaires en 2015 a augmenté de 26 % par rapport à 2008, année marquant le début de la grande récession, et la majorité des revenus de 16 % des usagers des banques alimentaires provient du travail. 42

Les brèches dans le filet de sécurité sociale du Canada font naître d'autres pièges pour les parents qui travaillent. Pour les familles qui n'ont pas de régime

financièrement et de façon suffisante tous les Canadiens et Canadiennes à faible revenu qui ne peuvent pas subvenir adéquatement à leurs besoins.

d'assurance-maladie offert par l'employeur, la mise en place d'un programme national d'assurance médicament et l'élargissement du régime d'assurance-maladie pour couvrir une gamme plus vaste de services de santé sont des moyens de prévenir la pauvreté des parents qui travaillent et d'améliorer leur état de santé en général.

Les obstacles pour être admissible au Régime d'assurance-emploi (a.-e.) sont nombreux; seulement 40 % environ des chômeurs au pays reçoivent des prestations. L'accès à l'a.-e. doit être amélioré et le niveau des prestations, augmenté. L'engagement à abolir l'exigence discriminatoire de 910 heures pour les personnes qui deviennent ou qui redeviennent prestataires est accueilli avec satisfaction. À présent, il faut réduire pour tous les travailleurs/travailleuses à 360 heures le nombre d'heures requis pour être admissible. Il faut des niveaux de prestation plus élevés et une période de prestation plus longue, comme 50 semaines, pour permettre aux travailleurs/travailleuses mis à pied de payer leur loyer et de nourrir leurs enfants.

Nous appuyons sans réserve les améliorations proposées au congé de maternité et parental. Nous nous attendons à une gestion rigoureuse du programme de manière à le doter d'une plus grande flexibilité, de critères d'admissibilité plus souples et de taux de prestations bonifiés afin que les parents à faible revenu puissent aussi avoir accès à un congé prolongé. La recommandation de Campagne 2000 en 2014 d'étendre et d'améliorer les prestations de congé parental et les rendre plus flexibles pour inclure tous les nouveaux parents (adoptifs, étudiants, stagiaires et travailleurs autonomes, à temps partiel et occasionnels) et d'inclure une prestation pour les fournisseurs de soins secondaires fournit au gouvernement une base solide sur laquelle s'appuyer.

LES SERVICES ÉDUCATIFS ET DE GARDE À L'ENFANCE UNIVERSELLEMENT ACCESSIBLES SONT ESSENTIELS POUR ÉLIMINER LA PAUVRETÉ INFANTILE

Le programme de réduction de la pauvreté de Campagne 2000 a toujours compris un réseau universellement accessible de services de garde à l'enfance de qualité. Envisagé comme un programme d'éducation préscolaire et de services de garde, le programme national de garde d'enfants soutient le développement et l'épanouissement des enfants, leur préparation à fréquenter l'école et leur mieux-être. Un tel programme est fondamental pour permettre aux parents de travailler ou de faire des études afin d'échapper à la pauvreté et pour bâtir des collectivités fortes, intégrant complètement les enfants ayant des limitations fonctionnelles, accueillant les nouveaux arrivants et renforçant l'égalité des femmes partout au Canada.

Présentement, le Canada n'a pas de politique nationale en matière de services de garde à l'enfance. Les provinces et les territoires ont fait plusieurs tentatives pour mieux intégrer les soins aux enfants et les services éducatifs, pour étendre la maternelle publique, pour promouvoir l'amélioration de la qualité et pour assurer la planification à plus long terme. Malgré ces efforts, il manque de services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada en 2015 et on ne parvient pas à répondre aux besoins d'une majorité d'enfants et de familles.

Les familles à faible revenu sont notamment mal servies en matière de services de garde. Les frais de garde d'enfants sont inabordables, pouvant atteindre 1 676 \$ en moyenne par mois pour la garde d'un poupon à Toronto. Les listes d'attente pour une subvention sont parfois longues dans les provinces et les territoires, sauf au Québec, de sorte que les services de garde ne sont pas véritablement accessibles financièrement et que les parents doivent parfois déboursier de lourds suppléments pouvant atteindre 500 \$/mois.⁴³ Les services de garde réglementés demeurent hautement inabordables tant pour les familles à revenu faible que moyen, en admettant qu'elles réussissent à se trouver une place. Par conséquent, la plupart des familles continuent d'avoir recours à la garde d'enfants non réglementée, parfois légale parfois illégale, mais dans tous les cas, sans surveillance publique. On ne dispose pas de données sur les services de garde non réglementés contrairement à de nombreux autres aspects liés à la garde d'enfants.

Même si le portrait des SÉGE est loin d'être idéal, les données récentes indiquent que s'amorce une période de progression raisonnable. Les données de 2014 pour les provinces et les territoires indiquent une augmentation plutôt encourageante par rapport aux dernières années du nombre de places en services de garde réglementés pour les enfants de zéro à cinq ans, soit 40 000 places de plus depuis 2012. Le pourcentage d'enfants qui dispose d'une place en service de garde

réglementé a atteint 25 % pour les enfants de zéro à douze ans et d'une place en garderie, 24 % pour les enfants de zéro à cinq ans. Parallèlement, le taux d'activité des mères continue d'augmenter, atteignant pour la première fois 70 % chez celles dont l'enfant le plus jeune est âgé de zéro à deux ans, 77 % chez celles qui ont des enfants de trois à cinq ans et 82 % chez celles dont les enfants ont de six à quinze ans.⁴⁴

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

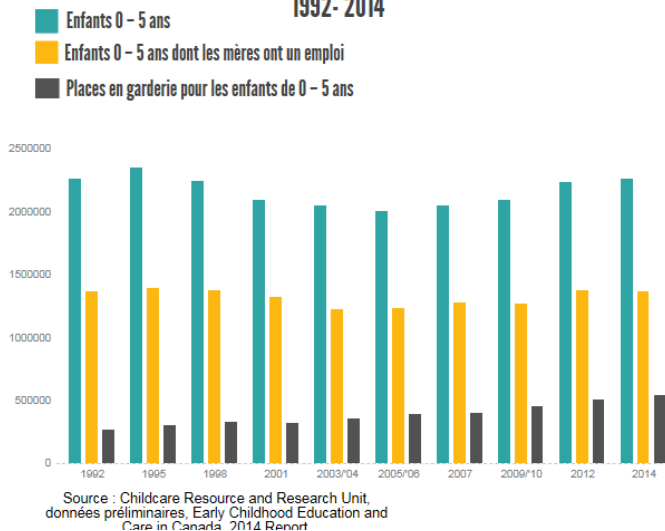
Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social travaillera « avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord à pour lancer des consultations auprès des provinces et des territoires ainsi que des peuples autochtones relativement à un cadre national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en tant que première étape vers des services de garde abordables, de grande qualité, flexibles et véritablement inclusifs ». ⁴⁵ Une réunion avec les provinces, les territoires et les communautés autochtones doit avoir lieu dans les cent premiers jours du nouveau mandat et le gouvernement s'engage à mettre de l'avant « des politiques fondées sur la recherche et des données probantes et des pratiques exemplaires en matière d'éducation préscolaire et de garde d'enfants ». ⁴⁶

L'engagement à formuler une politique-cadre nationale basée sur des données probantes est reçu avec satisfaction par les organismes comme Campagne 2000 qui souhaitent de réels changements en matière de services de garde. Il existe des preuves substantielles indiquant qu'un système universel de services de garde de qualité administrés dans le secteur public et financés par l'État est la façon la plus efficace de procéder. Nous sommes également très heureux de l'attention spéciale accordée dès le départ aux services de garde destinés aux communautés autochtones.

Le gouvernement fédéral doit voir à ce qu'en vertu du cadre national et des initiatives en matière de services de garde, les provinces et les territoires abandonnent graduellement le modèle marchand actuel et optent plutôt pour une approche plus équitable, planifiée et publique, ce qui correspond aux meilleures pratiques dans le domaine. Le cadre doit s'appuyer au départ sur des principes clairs : universalité, administration publique et sans but lucratif, services de qualité et gamme diversifiée de services. **Il faut élaborer de concert avec les provinces, les territoires et les communautés autochtones une stratégie claire assortie d'objectifs et d'échéancier pour créer un programme national de services éducatifs et de garde à l'enfance.**

GRAPHIQUE 7:

Enfants, mères actives sur le marché du travail, places en garderie : 1992-2014



L'approche pour financer les services de garde décrite dans la plateforme du parti libéral nous inquiète. L'amélioration des services de garde pour soutenir les familles à l'échelle du Canada exige un engagement clair à consentir un financement soutenu destiné précisément à la garde d'enfants. **Nous proposons une infusion urgente de 500 M\$ sous forme de paiements de transfert fédéraux aux provinces, territoires et communautés autochtones pour les services de garde réglementés tout en élaborant les modalités d'un programme de financement à long terme.**

physique et un rendement scolaire diminué.⁵¹ Pour les personnes qui ont des limitations fonctionnelles, avoir un logement non adapté les confine à une partie de leur résidence, ce qui nuit à leur estime de soi. La SCP précise que les besoins de logement « s'associent au manque d'accès à un approvisionnement en eau salubre ». En août 2015, 142 avis concernant l'eau potable étaient en vigueur dans 96 communautés autochtones au pays, excluant la Colombie-Britannique.⁵²

DU LOGEMENT POUR TOUS

La demande élevée de logement social et l'augmentation des loyers font que les familles n'ont pas les moyens de se payer un logement convenant à la taille de leur famille et à la situation du ménage, c.-à-d. l'âge, la mobilité ou le lieu de travail. Plus de 730 000 locataires sont aux prises avec de graves problèmes d'abordabilité de logement. Leur revenu est bas et ils dépensent plus de 50 % de celui-ci sur le loyer, ce qui accroît leur risque de se retrouver sans-abri.⁴⁷ Environ 235 000 personnes sont sans-abri annuellement et un enfant sur sept est logé dans un refuge au Canada.⁴⁸

Les femmes qui fuient la violence, les immigrants, les personnes racialisées, les personnes LGBTQ et les jeunes sont victimes de discrimination et font face à des obstacles en matière de logement; beaucoup n'ont d'autres choix que d'emprunter le divan d'un ami, de vivre dans un refuge ou de se retrouver dans des situations dangereuses. Le logement dans les communautés autochtones est en état de crise : les logements sont souvent dangereux, en mauvais état et extrêmement surpeuplés. Lorsque les Autochtones quittent leur réserve pour échapper à la pauvreté extrême, beaucoup font l'objet de discrimination et d'exclusion dans les villes canadiennes. Les Autochtones sont « surreprésentés parmi les sans-abri dans pratiquement toutes les collectivités au Canada ».⁴⁹

Selon la Société canadienne de pédiatrie (SCP), le fait de vivre dans un logement inadéquat, surpeuplé et inabordable peut « nuire à tous les aspects de la santé physique, mentale, développementale et sociale des enfants et des adolescents ».⁵⁰ Les effets négatifs comprennent un plus grand risque de souffrir d'asthme ou de blessures, la propagation accélérée de maladies transmissibles, une alimentation insuffisante, l'anxiété, l'insomnie, un manque d'exercice

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Les lettres de mandat précisent que les ministres doivent « élaborer un plan décennal en vue d'accorder un nouveau financement considérable aux provinces, aux territoires et aux municipalités »⁵³ qui vise en partie « les infrastructures sociales, comme le logement abordable ». Et ils doivent élaborer une « stratégie en matière de logement dans le but de rétablir le rôle du gouvernement fédéral dans l'aide au logement abordable ».⁵⁴ On a promis du soutien et du financement aux municipalités pour maintenir les subventions de loyer indexé sur le revenu accordées aux coopératives et aux initiatives Logement d'abord. Ils devront également « améliorer les infrastructures physiques essentielles pour les communautés autochtones, notamment améliorer la situation des Autochtones en matière de logement » tout en « [élargissant et maintenant] le réseau canadien de centres d'hébergement et de maisons de transition »⁵⁵ pour les personnes fuyant une situation de violence familiale.

Il est prometteur de constater que le gouvernement fédéral entend assumer à nouveau son rôle de soutien au logement abordable. **Campagne 2000 demande avec instance au gouvernement d'élaborer en partenariat avec les provinces, les territoires, les municipalités, les Premières nations et les secteurs privé et à but non lucratif une stratégie nationale globale en matière de logement qui répond aux besoins des collectivités locales et des Premières nations. Cette stratégie doit comprendre des objectifs visant des populations précises, notamment les familles à faible revenu et d'autres dont les besoins de logement sont impératifs. Elle devrait s'accompagner d'un engagement financier à long terme pour la construction de logements abordables, la conservation de ceux qui existent déjà et le financement de réparations majeures afin de permettre aux**

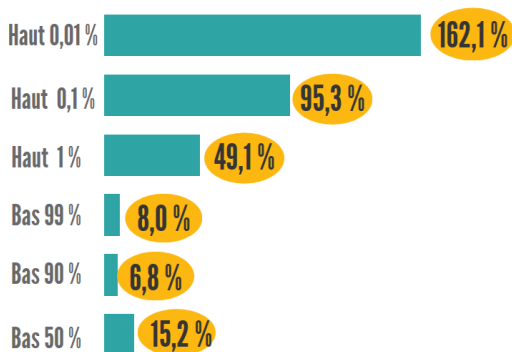
L'INÉGALITÉ DES REVENUS A DES RÉPERCUSSIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

La distribution inégale de revenu entraîne des inégalités sur le plan des possibilités et des perspectives d'avenir pour les enfants au Canada. On a établi un lien entre l'inégalité profonde et une espérance de vie plus courte, des difficultés scolaires et comportementales, la faim et l'accès limité à l'activité physique chez les enfants.⁵⁶ Campagne 2000 n'est pas en mesure de dresser un portrait des inégalités de revenu des familles avec enfants parce que les données sur les tendances historiques n'ont pas été rendues publiques depuis 2011; elles devraient l'être en 2016.

Le graphique 8 présente les données sur le revenu ajusté à l'inflation des particuliers au Canada de 1982 à 2013. Le revenu du 1 % de mieux nantis, soit les particuliers gagnant au moins 158 000 \$ par année après impôt⁵⁷ a augmenté de 49,1 % par rapport à une hausse de 8 % du revenu des 99 % du bas de la pyramide. Le revenu du 0,01 % de mieux nantis a augmenté de manière encore plus spectaculaire, soit de 162,1 % sur 30 ans, par rapport à une hausse de 15,2 % du revenu pour la moitié inférieure.

GRAPHIQUE 8:

Croissance médiane réelle des revenus après impôt 1982 – 2013, les particuliers au Canada



Source : Edmonton Social Planning Council fondé sur le Tableaux 204-0001, & 326-0020, CANSIM, Statistique Canada

L'analyse de la distribution des revenus par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) révèle des tendances alarmantes auxquelles doit s'attaquer le Canada pour réduire l'inégalité des revenus.

- Les enfants sont le groupe le plus à risque d'être en situation de pauvreté au Canada; suivent les jeunes âgés de 18 à 25 ans.
- Douze pour cent des ménages canadiens présentent un surendettement comparativement à une moyenne de 9 % dans les pays de l'OCDE.
- Le Canada présente le taux le plus élevé de pauvreté chez les travailleurs atypiques des pays de l'OCDE (35 % comparativement à une moyenne de 22 % pour l'OCDE).⁵⁸
- Les transferts sociaux ne parviennent à sortir de la pauvreté que 13 % des ménages canadiens sans emploi alors que dans les autres pays de l'OCDE, les transferts réussissent à en sortir 50 %.
- Au Canada, l'écart de revenu entre les hommes et les femmes est parmi les plus élevés des 34 pays de l'OCDE. La différence entre le salaire médian des hommes et des femmes au Canada est de 19 % à comparer à 15 % dans les pays de l'OCDE.⁵⁹

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Le ministre des Finances « mettra en place une réduction d'impôt visant la classe moyenne » financée par une hausse d'impôt de 4 % du 1 % de mieux nantis au Canada et par l'abolition du fractionnement du revenu et « d'autres allègements fiscaux mal ciblés », tout en conservant le partage du revenu des pensions pour les aînés. Le ministre mènera également un examen des « dépenses fiscales et autres dépenses afin de réduire les mesures mal ciblées et inefficaces, les dépenses inutiles et les initiatives gouvernementales qui sont inefficaces ou devenues désuètes ». ⁶⁰

Ces engagements sont une première étape bienvenue pour réduire les inégalités, mais il serait possible de faire plus. Le revenu avant impôt de la moitié des Canadiennes et Canadiens est inférieur à 31 400 \$.⁶¹ Or, les allègements fiscaux visent les personnes dont le revenu se situe entre 45 000 \$ et 90 000 \$. Le fardeau passe des épaules des personnes à revenu moyen-élevé à aux personnes au au sommet de la répartition des revenus, mais rien ne change pour les pauvres.

Les inégalités élevées de revenu sont liées à une mobilité de revenu plus faible, ce qui peut avoir une incidence sur les gains à vie, le sort des gens et la pauvreté intergénérationnelle. Pour s'assurer que les enfants échappent à la pauvreté, le Canada doit réinstaurer la progressivité au régime d'imposition des particuliers et renforcer sa capacité fiscale. Les services

publics constituent un excellent moyen de réduire les inégalités. La création de bons emplois rémunérés décentement et l'investissement dans le soutien du revenu et les programmes publics, comme la garde d'enfants, le logement social, l'éducation et les soins de santé, sont autant de moyens concrets dont dispose le gouvernement pour remédier aux inégalités.

LES JEUNES DU CANADA ONT BESOIN D'ÊTRE SOUTENUS

Il est encourageant de constater que le premier ministre est aussi le ministre responsable de la jeunesse et que le nouveau gouvernement créera un Bureau du commissaire à l'enfance et à la jeunesse. Les besoins pressants des jeunes les plus marginalisés, soit les jeunes Autochtones, immigrants, racialisés, LGBTQ et les jeunes mères célibataires, nécessitent qu'on s'y attarde immédiatement pour éviter qu'une autre génération souffre de pauvreté et d'inégalités.

Le taux de chômage des jeunes au Canada est de 13,2 %.⁶² Ils sont sous-employés en grand nombre, occupant des emplois à faible niveau de compétence et précaires; les emplois temporaires (contractuels, saisonniers et occasionnels) représentent 30,8 % de tous les emplois occupés par les jeunes.⁶³ L'absence de bons emplois a une incidence sur la mobilité d'emploi et sur la totalité des gains à vie, nuisant à la capacité des jeunes de s'occuper de leurs aînés ou de fonder une famille.

Les études postsecondaires ouvrent des perspectives d'emploi, mais à cause de droits de scolarité exorbitants, il est parfois difficile de poursuivre des études avancées. Depuis 1993-1994, les droits de scolarité et autres frais afférents au Canada ont triplé,⁶⁴ et l'endettement moyen des diplômés en vertu d'un emprunt auprès du Programme canadien de prêts étudiants a atteint environ 28 000 \$.⁶⁵ Ajouté à d'autres obstacles liés à la pauvreté, un tel endettement peut s'avérer une difficulté insurmontable.

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail a reçu le mandat « d'augmenter le nombre d'emplois permanents et de qualité pour les jeunes travailleurs », notamment en augmentant les investissements dans la « Stratégie emploi jeunesse et [en améliorant] les

résultats de la stratégie ». La ministre doit « travailler avec les provinces et les territoires à rendre l'éducation postsecondaire plus abordable pour les étudiants issus de familles à revenu faible et moyen » notamment en « [élargissant] l'admissibilité à la Bourse pour étudiants de familles à faible revenu du gouvernement du Canada et augmenter le seuil de revenu pour y être admissible et en [modifiant] les seuils de revenu prévus dans le Programme d'aide au remboursement pour faire en sorte que les diplômés ayant une dette d'études n'aient aucun montant à rembourser jusqu'à ce qu'ils gagnent au moins 25 000 dollars par année ». La ministre travaillera également avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord à respecter l'engagement du gouvernement à l'égard de l'augmentation du financement annuel accordé au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire.⁶⁶

Il est évident que de nombreux facteurs empêchent les jeunes de se réaliser pleinement. Le Canada doit saisir l'occasion du changement à l'échelle nationale pour garantir à tous les jeunes un traitement équitable et l'accès à des perspectives d'avenir.



Illustration de Catherine Ross, participante de l'initiative Youth Mobilizing to End Poverty de Campagne 2000.

LA FAIM ET L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE : UNE RÉALITÉ QUOTIDIENNE

La faim est une douloureuse réalité quotidienne pour un nombre beaucoup trop élevé de personnes au Canada. Même si les données dont on dispose sont limitées, le portrait à l'échelle nationale est déprimant : 12,5 % de ménages au Canada, y compris environ un million d'enfants, souffrent d'insécurité alimentaire.⁶⁷

Depuis 2007, les ménages aux prises avec l'insécurité alimentaire parce qu'ils n'ont pas d'accès fiable à une quantité suffisante d'aliments sains, de bonne qualité et nutritifs sont plus nombreux.⁶⁸ Les femmes, les enfants, les Autochtones, les nouveaux immigrants et les personnes âgées sont plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire.⁶⁹ Le risque est également plus grand pour les familles avec enfants, les familles monoparentales (surtout celles dirigées par une femme), les locataires et les familles vivant en milieu rural.⁷⁰

Le revenu, l'isolement géographique, le prix de la nourriture, l'accès au transport, le coût du loyer et de la facture d'électricité et de chauffage sont autant de facteurs qui ont une incidence sur la capacité d'un parent/tuteur de procurer à sa famille des aliments nutritifs.⁷¹ Malheureusement, l'insécurité alimentaire durant l'enfance est liée à l'obésité, l'anémie, le diabète, le stress chronique, la dépression et d'autres problèmes de santé physique et mentale.⁷²

Au départ, les banques alimentaires devaient s'avérer des solutions transitoires, mais elles sont devenues une composante permanente dans beaucoup de collectivités. Le nombre d'utilisateurs des banques alimentaires a augmenté de 1,3 % depuis 2014; 852 137 personnes y ont maintenant recours tous les mois.⁷³ Plus d'une personne sur trois qui reçoit de l'aide est un enfant.⁷⁴ Les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut ont été le théâtre d'une augmentation spectaculaire de 9,1 % du recours aux banques alimentaires depuis 2014.⁷⁵ Le prix des aliments a augmenté de 3,5 % au Canada depuis 2014; les hausses les plus importantes ont été en Saskatchewan, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique.⁷⁶ La principale source de revenus des utilisateurs des banques alimentaires est le travail rémunéré suivi des prestations d'assurance-emploi, d'aide sociale et d'invalidité.⁷⁷ Il est clair que les familles ont besoin d'un salaire suffisant pour vivre et de mesures de soutien au revenu plus robustes pour éradiquer la faim et satisfaire à leurs besoins de base.

On doit surveiller les répercussions graves de la faim et d'une alimentation insuffisante. Ce faisant, nous aurons

un indicateur puissant pour évaluer l'efficacité de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté proposée à réduire le nombre de familles et d'enfants éprouvant la faim et l'insécurité alimentaire.



Illustrations par Ameena Ali (haut) et Jennefer Luu (dessus), participantes de l'initiative Youth Mobilizing to End Poverty de Campagne 2000.

ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ INFANTILE DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ PLANÉTAIRE

Par pauvreté, on entend « des besoins de base comme la nourriture, le logement, les vêtements, de l'eau potable à boire, avoir chaud et être en sécurité qu'on ne peut pas combler faute d'argent ».

Extrait de la *Pauvreté, qu'est-ce que c'est?* Un cahier de discussion pour les élèves de la 5^e à la 8^e année produit par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et par l'organisme Tenir la

L'éradication de la pauvreté des enfants devrait être une des tâches les plus importantes et les plus urgentes sur la planète

Dans presque tous les pays du monde, riches ou pauvres, les enfants sont plus susceptibles d'être en situation de pauvreté que les adultes. De plus, cette étape spéciale de leur vie les rend plus vulnérables aux effets dévastateurs de la pauvreté et à ses conséquences potentielles pour le reste de leur vie sur leur développement physique, cognitif et social. Les enfants souffrent le plus sévèrement et le plus immédiatement des effets de la pauvreté, mais il reste que ses conséquences néfastes pour les sociétés, les économies et les générations futures sont ressenties à l'échelle nationale, régionale et même mondiale.

Les enfants paient cher les inégalités croissantes actuelles

Dans son plus récent rapport *Comment va la vie - 2015*, l'OCDE analyse la mesure dans laquelle certains enfants ont un meilleur départ dans la vie que d'autres. Dans les pays de l'OCDE, la pauvreté touche un enfant sur sept, et 10 % des enfants vivent dans un foyer sans emploi. Depuis la crise économique, les taux de pauvreté infantile ont augmenté dans deux tiers des pays de l'OCDE. Dans la plupart des pays de l'OCDE, le taux de pauvreté des

enfants est plus élevé que celui de la population en général.⁷⁸

Selon le rapport le plus récent de l'UNICEF sur le bien-être des enfants⁷⁹, en fonction de cinq dimensions de bien-être : le bien-être matériel; la santé et la sécurité; les comportements et les risques; l'éducation; et le logement et l'environnement, le Canada occupe un triste 17^e rang sur 29 pays.

Que faudra-t-il pour mettre fin à la pauvreté des enfants à l'échelle de la planète?

Comme l'affirmaient récemment dans une déclaration commune *Towards the End of Child Poverty*, la Coalition mondiale de lutte contre la pauvreté des enfants et ses partenaires mondiaux, tout programme mondial pour éradiquer la pauvreté infantile doit s'articuler autour des points suivants :

- ✓ La pauvreté infantile doit faire explicitement partie du cadre de développement mondial et de sa mise en œuvre.
- ✓ Tous les pays doivent faire en sorte que la réduction de la pauvreté soit une priorité explicite de leur programme de développement et qu'elle soit intégrée, lorsqu'il y a lieu, à leurs politiques, leurs lois et leurs plans nationaux.
- ✓ Les pays doivent tous bonifier leurs systèmes et programmes de protection sociale adaptés aux besoins des enfants.
- ✓ L'amélioration de l'accès à des services publics de qualité pour les enfants les plus pauvres doit faire partie des priorités des pays.
- ✓ Les pays doivent se doter d'un programme de croissance inclusif afin d'atteindre les plus pauvres et les plus démunis, reconnaissant que le partage de la prospérité est essentiel pour éradiquer la pauvreté extrême.⁸⁰

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

¹ Le terme général « autochtone » désigne les trois principaux groupes ayant des droits autochtones tels que définis dans la Constitution canadienne. Il s'agit : des Autochtones ou Indiens, des Métis et des Inuits. Nous utilisons intentionnellement les expressions Premières nations et Autochtones dans cette partie du rapport par souci de cohérence avec la terminologie utilisée dans les sources citées et pour conserver la formulation des recommandations et l'exactitude des données présentées.

² En vertu du principe de Jordan, les organismes gouvernementaux et les ministères doivent répondre d'abord aux besoins des enfants et régler par la suite les conflits de compétence.

³ Les données de Statistique Canada en matière de faible revenu ont toujours deux ans de retard.

⁴ Statistique Canada (26 juin 2015). Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1). Source : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4105.

⁵ Statistique Canada (juillet 2015). Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1); données sur les familles; guide de l'utilisateur. Direction de la statistique du revenu (page 3).

⁶ Idem

⁷ Statistique Canada, tableau 111-0015; caractéristiques des familles, mesures de faible revenu (MFR), selon le type de famille et la composition de la famille, annuel, CANSIM.

⁸ Bibliothèque du Parlement (1989). Débats de la Chambre des communes, 34^e législature, 2^e session, vol. 5. Source : http://parl.canadiana.ca/view/oop.debat_CDC3402_05/1?r=0&s=1.

⁹ Chambre du Parlement (2009). Chambre des communes, 40^e législature, 2^e session. Source :

<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=2&DocId=4254820&Language=F>.

¹⁰ Bureau du premier ministre (novembre 2015). Lettre de mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social. Source : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-famille-des-enfants-et-du-developpement-social>.

¹¹ Statistique Canada, tableau 111-0015. Caractéristiques des familles, mesures de faible revenu (MFR), selon le type de famille et la composition de la famille, annuel (chiffre annuel à moins d'avis contraires). Base de données CANSIM (consulté en septembre 2015).

¹² Statistique Canada (2015). Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers, guide de l'utilisateur. Source : http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/4105_D5_T1_V12-fra.pdf.

¹³ Organisation de coopération et de développement économiques (21 mai 2015). Tous concernés : pourquoi moins d'inégalité profite à tous au Canada? Source : <http://www.oecd.org/canada/OECD2015-In-It-Together-Highlights-Canada.pdf>.

¹⁴ Blackstock, C. (20 octobre 2015). Lettre au premier ministre désigné Justin Trudeau. Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada. Source : http://fncaringociety.com/sites/default/files/Letter%20to%20Justin%20Trudeau_20102015_0.pdf.

¹⁵ Commission de vérité et de réconciliation du Canada (2015). Honorer la vérité, se réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. Source :

http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/French_Exec_Summary_web_revised.pdf.

¹⁶ Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada (2010). Exposé au Forum pour mettre fin à l'exclusion.

¹⁷ Blackstock, C. (20 octobre 2015). Lettre au premier ministre désigné Justin Trudeau Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada. Source : http://fncaringociety.com/sites/default/files/Letter%20to%20Justin%20Trudeau_20102015_0.pdf.

¹⁸ Convention relative aux droits de l'enfance des Nations Unies (2012). Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfance, 61^e séance. Source : http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/CAN/CO/3-4&Lang=Fr.

¹⁹ Bureau de l'enquêteur correctionnel (2013). Contrevenants autochtones — une situation critique. Source : <http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20121022info-fra.aspx>.

²⁰ Statistique Canada (2015). Statistiques sur les services correctionnels pour les jeunes au Canada, 2013-2014 : faits saillants. Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14164/hl-fs-fra.htm>.

²¹ Parti libéral du Canada (septembre 2015). Vérité et réconciliation. Source : <https://www.liberal.ca/fr/realchange/verite-et-reconciliation/>; bureau du premier ministre (novembre 2015). Lettre de mandat à la ministre des Affaires autochtones et du Nord. Source :

<http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-affaires-autochtones-et-du-nord>.

²² Bureau du premier ministre (novembre 2015). Lettre de mandat à la ministre des Affaires autochtones et du Nord. Source :

<http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-affaires-autochtones-et-du-nord>.

²³ Statistique Canada. Les peuples autochtones au Canada : Premières nations, Métis, et Inuits. Source : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>.

²⁴ Belanger, Y et col. (2013). Homelessness, Urban Aboriginal People and the Need for a National Enumeration. *Aboriginal Policy Studies*, 2(2), 4-33.

²⁵ Rankin, A. (3 novembre 2015). Des chefs Mi'kmaq demandent aux députés de se joindre au combat pour les programmes d'aide sociale : la nouvelle politique du gouvernement fédéral pourrait avoir pour effet de couper de moitié les prestations. Source :

<http://thechronicleherald.ca/novascotia/1320556-mi%E2%80%99kmaq-chiefs-urge-mps-to-join-welfare-fight>.

²⁶ Macdonald, D. et Wilson, D. (2013). Poverty or Prosperity: Indigenous Children in Canada. Source :

http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/06/Poverty_or_Prosperty_Indigenous_Children.pdf.

²⁷ Statistique Canada (2013). Données administratives régionales : Tableau 3B, fichiers de l'impôt sur le revenu, familles.

- ²⁸ Banques alimentaires du Canada (2015). Bilan-faim : Un rapport sur la faim et le recours aux banques alimentaires au Canada contenant des recommandations pour améliorer la situation. Source : <https://www.foodbanksCanada.ca/Hunger-in-Canada/HungerCount-2015.aspx>.
- ²⁹ Yao-Yao Go, A. (juin 2013). Observations devant le comité permanent sur la citoyenneté et l'immigration le 6 juin 2013. Source : <https://openparliament.ca/committees/immigration/41-1/81/>.
- ³⁰ Bartleman, J. (2015). Poverty & Canada's Immigration Policies Neighbourhood Legal Services Blog. Source : <http://www.nlstoronto.org/blog/child-poverty-canadas-immigration-policies>.
- ³¹ Association canadienne pour l'intégration communautaire (avril 2013). Assuring Income Security and Equality for Canadians with Intellectual Disabilities and their Families. Source : http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/411/FINA/WebDoc/WD6079428/411_FINA_IIC_Briefs/CanadianAssociationforCommunityLivingE.pdf.
- ³² Conseil de Canadiens avec déficiences (13 octobre 2015). Pauvreté invalidante, citoyenneté habilitante : la parole est aux partis politiques du Canada. Source : <http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/elections/2015/13-10-2015>.
- ³³ Parti libéral du Canada (2015). Le plan d'équité pour la classe moyenne de Justin Trudeau. Source : <https://www.liberal.ca/files/2015/10/Le-bon-plan-pour-renforcer-la-classe-moyenne.pdf>.
- ³⁴ Parti libéral du Canada (2015). Changer ensemble : Croissance pour la classe moyenne. Source : <https://www.liberal.ca/files/2015/08/Croissance-pour-la-classe-moyenne.pdf>.
- ³⁵ Bureau du premier ministre (novembre 2015). Lettre de mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social. Source : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-famille-des-enfants-et-du-developpement-social>.
- ³⁶ Tweddle, A., Battle, K. et Torjman, S. (2014). Le bien-être social au Canada (2013). Caledon Institute of Social Policy. Source : <http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/1057ENG.pdf>.
- ³⁷ Statistique Canada (2011). Totalisation spéciale, fichier principal de l'EDTR.
- ³⁸ Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario Research Group. The Precarity Penalty: The impact of employment precarity on individuals, households and communities —and what to do about it. Source : https://pepsouwt.files.wordpress.com/2012/12/precarity-penalty-report_final-hires_trimmed.pdf.
- ³⁹ TD Economics (mars 2015). Precarious Employment in Canada: Does the evidence square with the anecdotes? Source : <http://www.td.com/document/PDF/economics/special/PrecariousEmployment.pdf>.
- ⁴⁰ Block, S et Galabuzi, G.E. (mars 2011). Canada's Colour Coded Labour Market. The gap for racialized workers. Source : http://www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2011/03/Colour_Coded_Labour_MarketFINAL.pdf.
- ⁴¹ Cornish, M. (avril 2014). A Growing Concern: Ontario's Gender Pay Gap. Source : https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office%2C%20Ontario%20Office/2014/04/Ont_Equal_Pay_Day.pdf.
- ⁴² Banques alimentaires du Canada (2015). Bilan-faim : Un rapport sur la faim et le recours aux banques alimentaires au Canada contenant des recommandations pour améliorer la situation. Source : <https://www.foodbanksCanada.ca/Hunger-in-Canada/HungerCount-2015.aspx>.
- ⁴³ Childcare Resource and Research Unit (2014). Données préliminaires : Early childhood education and care in Canada 2014. Source : <http://www.childcareCanada.org/sites/default/files/PreliminaryData-ECECinCanada2014-FINAL.pdf>.
- ⁴⁴ Idem
- ⁴⁵ Bureau du premier ministre (novembre 2015). Lettre de mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social. Source : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-famille-des-enfants-et-du-developpement-social>.
- ⁴⁶ Parti libéral du Canada (2015). Plus grande sécurité financière pour les familles de la classe moyenne. Source : <https://www.liberal.ca/files/2015/09/Une-plus-grande-securite-financiere-pour-les-familles-canadiennes.pdf>.
- ⁴⁷ Gaetz, S., Gulliver, T. et Richter, T. (2014). État de l'itinérance au Canada : 2014. Toronto : Homeless Hub Press. Source : <http://www.homelesshub.ca/SOHC2014>.
- ⁴⁸ Idem
- ⁴⁹ Idem
- ⁵⁰ Waterston, S., Grueger, B. et Samson, L. (2015). Les besoins en matière de logement au Canada : une vie saine commence chez soi. *Pediatrics & Child Health*, 20(7):403-07.
- ⁵¹ Idem
- ⁵² Santé Canada (16 novembre 2015). Avis concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations. Santé des Autochtones et des Inuits Source : <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/water-dwa-eau-aqep-fra.php>.
- ⁵³ Bureau du premier ministre (novembre 2015). Lettre de mandat au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Source : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-l'infrastructure-et-des-collectivites>.
- ⁵⁴ Bureau du premier ministre (novembre 2015). Lettre de mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social. Source : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-l'infrastructure-et-des-collectivites>.
- ⁵⁵ Bureau du premier ministre (novembre 2015). Lettre de mandat au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Source : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-famille-des-enfants-et-du-developpement-social>.
- ⁵⁶ Conseil canadien sur l'apprentissage. Les conséquences sociales des inégalités économiques chez les enfants canadiens : une étude de la documentation canadienne. Sommaire. Source : https://www.edu.gov.on.ca/fre/research/social_consequences2_Fr.pdf.
- ⁵⁷ Statistique Canada. Tendances liées au revenu élevé des déclarants, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement (RMR), seuils nationaux, annuel (pourcentage sauf indication contraire). CANSIM (base de données) (consulté en novembre 2015).

-
- ⁵⁸ Selon la définition de l'OCDE, les travailleurs typiques sont ceux qui travaillent à temps plein en vertu d'un contrat à durée indéterminée. Les travailleurs atypiques ont un emploi temporaire, à temps partiel ou sont des travailleurs autonomes.
- ⁵⁹ Organisation de coopération et de développement économiques (21 mai 2015). Tous concernés : pourquoi moins d'inégalité profite à tous au Canada? Source : <http://www.oecd.org/canada/OECD2015-In-It-Together-Highlights-Canada.pdf>.
- ⁶⁰ Bureau du premier ministre (novembre 2015). Lettre de mandat du ministre des Finances. Source : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-finances>.
- ⁶¹ Statistique Canada. Tendances liées au revenu élevé des déclarants, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement (RMR), seuils nationaux, annuel (pourcentage sauf indication contraire) CANSIM (base de données) (consulté en novembre 2015).
- ⁶² Statistique Canada (2015). Enquête sur la population active, de janvier à octobre.
- ⁶³ Yalnizyan, A. (2015). Canada's job recovery : best in show? Source : <http://behindthenumbers.ca/2015/08/07/canadas-job-recovery-best-in-show/>.
- ⁶⁴ Shaker, E. et Macdonald, D. (2015). What's the Difference? Taking Stock of Provincial Tuition Fee Policies. Source : https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2015/09/Whats_the_Difference.pdf.
- ⁶⁵ Burley, G. et Awad, A. (2015). L'impact de l'endettement étudiant Source <http://dev.cfswnetwork.ca/wp-content/uploads/sites/71/2015/07/Report-Impact-of-Student-Debt-2015-Final-FR.pdf>.
- ⁶⁶ Bureau du premier ministre (novembre 2015). Lettre de mandat adressée à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail. Source : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lemploi-du-developpement-de-la-main-doeuvre-et-du-travail>.
- ⁶⁷ Tarasuk, V., Mitchell, A., et Dachner, N. (2015). Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2013 : étude visant à déterminer les interventions en matière de politiques pour réduire l'insécurité alimentaire dans les foyers. Source : <http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/wp-content/uploads/2015/10/foodinsecurity2013.pdf> et Banques alimentaires Canada : La faim au Canada. Source : <https://www.foodbankscanada.ca/Hunger-in-Canada/About-Hunger-in-Canada.aspx>.
- ⁶⁸ Idem
- ⁶⁹ Howard, A. et Edge, J. (2013). Enough for All: Household food security in Canada. Source <https://www.conferenceboard.ca/web/Login.aspx?ReturnURL=http://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=5723>.
- ⁷⁰ Tarasuk, V., Mitchell, A., et Dachner, N. (2015). Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2013. Étude visant à déterminer les interventions en matière de politiques pour réduire l'insécurité alimentaire dans les foyers. Source : <http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/wp-content/uploads/2015/10/foodinsecurity2013.pdf>.
- ⁷¹ Howard, A. et Edge, J. (2013). Enough for All: Household food security in Canada. Source : <https://www.conferenceboard.ca/web/Login.aspx?ReturnURL=http://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=5723>.
- ⁷² Idem
- ⁷³ Banques alimentaires du Canada (2015). Bilan-faim : un rapport sur la faim et le recours aux banques alimentaires au Canada contenant des recommandations pour améliorer la situation. Source : <https://www.foodbankscanada.ca/Hunger-in-Canada/HungerCount-2015.aspx>.
- ⁷⁴ Idem
- ⁷⁵ Idem
- ⁷⁶ Statistique Canada (2015). L'indice des prix à la consommation. Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/62-001-x/62-001-x2015009-fra.pdf>.
- ⁷⁷ Banques alimentaires du Canada (2015). Bilan-faim : un rapport sur la faim et le recours aux banques alimentaires au Canada contenant des recommandations pour améliorer la situation. Source : <https://www.foodbankscanada.ca/Hunger-in-Canada/HungerCount-2015.aspx>.
- ⁷⁸ Organisation de coopération et de développement économiques (2015). Comment va la vie 2015? Mesurer le bien-être. Source : <http://www.oecd.org/fr/statistiques/comment-va-la-vie-23089695.htm>.
- ⁷⁹ UNICEF Canada (2015). Le bien-être des enfants dans les pays riches : vue d'ensemble comparative. Source : <http://www.unicef.ca/fr/apprenez-en-plus-sur-notre-travail/article/le-bien-etre-des-enfants-dans-les-pays-riches-vue-d%E2%80%99ensem>.
- ⁸⁰ UNICEF (octobre 2015). Towards the End of Child Poverty, une déclaration conjointe de partenaires mondiaux. Source : http://www.unicef.org/socialpolicy/files/Towards_the_End_of_Child_Poverty_Joint_Statement_by_Global_Partners_Oct2015.pdf.

REMERCIEMENTS

Campagne 2000 remercie les personnes et les groupes suivants pour leur appui :

Congregation of the Sisters of St. Joseph in Canada, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, Faculté de travail social, Université du Manitoba, Banques alimentaires Canada, Abolissons la pauvreté, Fondation Maytree, Fondation Laidlaw, Fondation Metcalf, Fondation Muttart, Ontario English Catholic Teachers' Association, Fédération des enseignantes et des enseignants du secondaire de l'Ontario, Santé publique Toronto - équipe affectée aux enjeux urbains, UNIFOR, Musée des beaux-arts de l'Ontario, Centre des sciences de l'Ontario, nos très dévoués membres du comité de direction, les partenaires nationaux, provinciaux et communautaires de Campagne 2000 de même que de nombreux supporters individuels et organisationnels.

Un merci spécial à First Call : BC Child and Youth Advocacy Coalition, Centre canadien de politiques alternatives, Childcare Resource and Research Unit, Edmonton Social Planning Council, Good Jobs Coalition, Income Security Advocacy Centre, Advocacy Centre for Tenants Ontario, Direction de la statistique de revenu de Statistique Canada et d'autres pour leur soutien à la recherche.

Pour son soutien constant et sa grande générosité, nos remerciements à Family Service Toronto, notre hôte et un organisme membre de Centraide Toronto et région de York.

Campagne 2000 est une coalition pancanadienne non partisane de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux et communautaires engagés à travailler ensemble pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Pour la liste complète des organismes partenaires de Campagne 2000, rendez-vous à www.campaign2000.ca. Téléchargez ce rapport et les autres documents de Campagne 2000 à www.campaign2000.ca ou appelez-nous au 416-595-9230, poste 244 pour obtenir des versions papier.

Tous droits réservés © Campagne 2000

Novembre 2015 ISBN : 1-894250-88-5 **Publication : Campagne 2000**

Collaborateurs: Anita Khanna, Martha Friendly, Liyu Guo, Mallory Hilkewich, Emmalys Mulder, Alan Meisner. **Réviseurs :** Sheila Block, Sid Frankel, Adrienne Montani et Laurel Rothman

Traduction : Jocelyne Tougas

Graphisme et mise en page : Liyu Guo, Mallory Hilkewich, Emmalys Mulder; **Illustration :** gracieuseté des jeunes participant-e-s de l'initiative de Campagne 2000 : Youth Mobilizing to End Poverty.

Impression : Santé publique Toronto - équipe affectée aux enjeux urbains et des salariés de la section locale 594 du SEFPO

Conception site web et couverture : Ligia Hendry, Family Service Toronto,

Available in English : <http://www.campaign2000.ca/english/index.html>

Campagne 2000, a/s de Family Service Toronto
202-128A, chemin Sterling, Toronto (Ontario) M6R 2B7
www.campaign2000.ca www.familyserVICEToronto.org



<http://www.facebook.com/Campaign2000>



@Campaign2000



FAMILY SERVICE TORONTO
For People. For Change.



END CHILD AND FAMILY POVERTY IN CANADA